



FREDON
AUVERGNE
RHÔNE ALPES



ATTESTATION DE DEGATS 1^{er} semestre 2023

(à retourner avant fin juin 2023)

DECLARATION A RETOURNER :

Mail : contact01@fredon-aura.fr

4, avenue du Champ de Foire
01000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04 74 45 58 39

Site internet www.fredon.fr/aura/

Je soussigné(e) (NOM, Prénom, Raison Sociale)

Adresse.....

N°téléphone.....Mail.....

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés
En qualité de
(agriculteur, chasseur, piéteur, riverain,...)

Fait le :Signature

ATTENTION Mettre une ligne par commune /espèce

Localisation	Espèce(s) Concernée(s)					Nature des dommages												
						Dommage au(x) culture(s)						Autres dégâts						
Commune(s) et Lieu(x)-dit des dégâts	CORNEILLE NOIRE	CORBEAU FREUX	RAGONDIN/RAT MUSQUE	CAMPAGNOL	AUTRE (PRECISER)	Culture(s) endommagée(s) Indiquer la culture	SEMIS	PLANTULE	EPAISON	BOURGEOIS	Surface des dégâts (en ha)	Estimation des préjudice (en€)	CONSOMMATION DES SILOS	PIQUAGE DE BACHE	DERANGEMENT (sonore, BERGE, INFRASTRUCT)	AUTRE... PRECISER	Estimation des préjudice (en€)	
Exemple Les Oures BOURG EN BRESSE	X					MAÏS	X				1	1000€		X				

REMARQUES/OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

Les déclarations de dommages sont nécessaires pour justifier les classements des espèces (nuisibles, gibiers, protégées). Ces déclarations permettent également de justifier l'intérêt de la régulation de certaines d'entre elles (prise d'arrêté.) Elles ne donnent pas droit à indemnisation.